

N° D'ORDRE : 2018-037

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 04

Excusés : 02

Absent : 01

Qui ont pris part
à la délibération : 25

Date de convocation : 4 avril 2018

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Le compte administratif 2017 du budget annexe des gîtes communaux s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	12 784,10 €	35 235,14 €	23,73 €	8 582,66 €	12 807,83 €	43 817,80 €
Résultat exercice 2017		22 451,04 €		8 558,93 €		31 009,97 €
Résultat antérieur reporté		17 148,09 €	5 621,45 €			11 526,64 €
Résultat de clôture 2017		39 599,13 €		2 937,48 €		42 536,61 €
RAR			1 078,20 €			
Résultat 2017		39 599,13 €		1 859,28 €		41 458,41 €

1- L'exploitation :

L'excédent d'exploitation cumulé 2017 s'établit à 39 599.13 €. L'excédent sera reporté dans le budget annexe des gîtes 2018 sur le compte 002.

Les dépenses d'exploitation concernent principalement le remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal, les fluides, le paiement de la taxe de séjour à la métropole ainsi que l'acquisition de produits d'entretien et de petits équipements.

Les recettes d'exploitation concernent la location des gîtes uniquement.

2- L'investissement :

La section d'investissement laisse apparaître un faible niveau d'investissement du fait de la récente mise en place des gîtes.

Les recettes d'investissement concernent la mise en réserve sur le 1068 ainsi que les dotations aux amortissements.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé du Président de séance ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Compte Administratif du budget annexe des gîtes 2017 ;

DECIDE PAR 23 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER ; M. CORNU)

- D'approuver le Compte Administratif du budget annexe des gîtes 2017.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire
Gilles VINCENT**